

Les Correspondants en Santé Orale, CSO

Afin de favoriser l'accès à la prévention, aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap, les établissements et services médico-sociaux sont incités à prendre en compte dans leur projet d'établissement les problématiques de la santé bucco-dentaire des personnes accueillies. Cela passe entre autres, par la formation d'une personne relais au sein de l'établissement (le Correspondant en Santé Orale) et, pour les publics plus complexes, la réalisation de dépistages annuels.

L'identification et la formation d'un CSO dans tous les établissements et services médico-sociaux, sont prioritaires dans la mise en œuvre de « Charte Romain Jacob de la santé bucco-dentaire » et de notre Plan d'action régional sur l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap¹.

C'est pourquoi, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a missionné :

- Acsodent Pays de la Loire pour coordonner l'évaluation des besoins (en dépistage et formation de CSO) des établissements régionaux ;
- l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) des Pays de la Loire, pour l'organisation, la réalisation et la prise en charge de ces formations (et des dépistages, le cas échéant) .

Rôle des CSO

Les CSO contribuent au développement d'une culture de prévention en matière de santé bucco-dentaire auprès du personnel et des personnes accompagnées au sein de leur établissement. L'objectif étant d'améliorer non seulement la santé orale mais, au-delà, la santé générale, le respect, le confort et la qualité de vie des personnes accompagnées au sein de leur établissement.

Ce sont des professionnels motivés qui, suite à la formation, auront un rôle d'experts/coordonateurs au sein de leur établissement afin, notamment, de :

- former leurs collègues à la prise en charge de la santé orale des personnes en situation de handicap (notamment les protocoles quotidiens d'hygiène) ;
- coordonner le suivi dentaire et effectuer des évaluations régulières de santé orale des personnes accompagnées ;
- mettre en place et mener des projets en matière de prévention et d'éducation à la santé pour le personnel ou les personnes accompagnées.

Cette formation est désormais possible (et même conseillée) pour des binômes (personnel soignant et non soignant) d'un même établissement.

Les établissements ciblés sont : les FAM, MAS, FDV ainsi que les établissements pour enfants et adolescents (IME, SESSAD, ITEP, SEES, SAETED, EEAP...).

¹ Cf. Axe 5 : « Améliorer l'accès aux soins préventifs et à l'éducation à la santé des personnes en situation de handicap ». Plan d'action régional de l'ARS des PDLL.

La formation CSO proposée par l'UFSBD PDL

Intervenants

Les formateurs sont exclusivement des Chirurgiens-Dentistes en exercice, ayant suivi un parcours de formation pour mener à bien les actions de formations vers les professionnels aidants des patients dépendants. Les méthodes pédagogiques reprennent les recommandations de la Haute Autorité de Santé pour mener à bien un programme de Développement Professionnel Continu (DPC).

Moyens

Une session est prévue pour 15 stagiaires. Les sessions comprennent :

- La prestation de formation par le chirurgien-dentiste (honoraires).
- Un outil (sous forme de plaquette détaillée) sur l'hygiène bucco-dento-prothétique chez le sujet handicapé.
- Un support de cours pour chaque stagiaire.
- Un lot de dépliants d'information sur la santé bucco-dentaire des personnes handicapées (laissés à chaque CSO pour son établissement).
- Une attestation de formation continue pour chaque stagiaire à la fin du cycle

Les frais de repas des stagiaires sont compris pour les deux premières journées

Un des établissements s'engage à accueillir la formation et les stagiaires pour les repas (les frais de repas lui seront réglés par l'UFSBD).

Contenu et méthodes pédagogiques

Le contenu de cette formation doit permettre :

- l'assimilation de la méthodologie nécessaire pour assurer la mission de correspondants en santé orale ;
- la mise en œuvre d'une demi-journée de suivi réalisée au moins 6 mois après la formation avec le même groupe afin de faire un bilan sur les pratiques et difficultés rencontrées ;
- la mise à disposition d'un diaporama pour permettre aux correspondants en santé orale de transmettre leur savoir aux personnels de leur structure.

La formation est répartie en 4 modules de 2 jours consécutifs et un module à distance :

- Modules 1 et 2 : rappels théoriques et sensibilisation aux alertes et points de vigilance
- Module 3 : Hygiène bucco-dentaire
- Module 4 : Missions du Correspondant en Santé Orale

Un outil pédagogique dématérialisé sera présenté et remis aux participants par voie électronique.

- Module 5 : Suivi et retours d'expérience

La demi-journée de formation du module 5 sera réalisée au moins 6 mois après la formation avec le même groupe afin de faire un bilan sur les pratiques et difficultés rencontrées.

En amont de cette journée : un bilan sera demandé aux stagiaires afin d'établir un bilan des actions mises en place et pour orienter l'exposé sur les notions qui semblent devoir être approfondies.

Pour en savoir plus :

Docteur Benoît PERRIER, Président de l'UFSBD Pays de la Loire : ufsb.pdl@gmail.com

Natacha CHAMPAIN, Coordinatrice régionale d'Acsodent PDL : acsodent@gmail.com